



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles

Protection au titre des monuments historiques des phares remarquables

PHARE DE LA JUMENT



Photo Jean Guichard

Département : Finistère
Localisation : phare en mer à l'entrée ouest du passage du Fromveur, sud-ouest de l'île d'Ouessant

Phare opérationnel (ESM 625/000)
Maître d'œuvre : Ribière (ingénieur)
Hauteur : 47 m
Allumage : 1911
Automatisation : 1991
Propriété de l'État

A la toute fin du 19^e siècle, est décidée la mise en œuvre d'un programme complémentaire de balisage des abords d'Ouessant et de Molène, zone maritime parmi les plus fréquentées et dangereuses d'Europe, théâtre en 1896 du naufrage du paquebot anglais Drummond Castle (258 victimes, 3 rescapés). Il consiste à édifier, sur des écueils dispersés en mer, plusieurs tourelles en béton armé capables de supporter un feu automatique. La roche Ar Gazec (La Jument), qui marque l'entrée nord-ouest du passage du Fromveur, est choisie en février 1904 mais un événement vient bouleverser le projet : un membre de la Société de géographie de Paris, Charles-Eugène Potron, décède le 27 mars 1904 en léguant par testament une forte somme à l'État, afin d'ériger un « *phare bâti de matériaux de choix, pourvu d'appareils d'éclairage perfectionnés (...)* dans un des parages dangereux du littoral de l'Atlantique, comme ceux de l'île d'Ouessant (...) » avec comme condition que les travaux devront être exécutés dans un délai maximal de sept ans. L'Etat accepte aussitôt ce legs généreux et décide de construire un véritable phare sur la Jument. Le chantier débute dès l'été 1904 mais progresse lentement en raison de multiples difficultés techniques. La construction de la tour proprement dite s'amorce quatre ans plus tard et le phare est allumé le 15 octobre 1911, mais son aménagement intérieur n'est pas achevé et les travaux se poursuivent encore quelques années. Cependant, des défauts liés sans doute à la volonté de respecter les délais imposés vont rapidement apparaître, en particulier au niveau du soubassement dont la taille, la solidité et la liaison avec la tour ont été sous-évalués, menaçant la stabilité d'ensemble d'un ouvrage dont la particularité est d'offrir, en raison de sa forme atypique et de sa grande élévation, une masse importante à son sommet. Plusieurs campagnes de travaux seront nécessaires jusqu'au milieu des années 1930 pour renforcer et stabiliser l'ouvrage. Aujourd'hui encore, le phare de la Jument reste l'un des plus surveillés par le service des phares et balises.

La tour est un octogone en pierres de taille de granite de l'aber Ildut, avec chaînes d'angles en Kersanton, haut d'un peu plus de 30 m et large de 8,50 m à la base, qui s'affine progressivement jusqu'au sixième niveau, pour s'élargir de nouveau au septième et dernier étage placé en encorbellement. L'ensemble de la construction, lanterne comprise, culmine à plus de 47 m. Sa distribution intérieure est différente de celle des autres phares en mer construits jusqu'alors, puisque l'escalier n'est pas séparé des pièces mais s'intègre à celles-ci en une succession de volées tournantes. L'aménagement est très soigné, en particulier la salle d'honneur : parquet en point-de-Hongrie, lambris de hauteur en chêne, plafond à caissons, portrait en bronze du donateur, œuvre du sculpteur Louis Holweck.

Lanterne d'origine équipée d'une optique tournante à six panneaux de 0,70 m de focale, sur cuve à mercure d'origine. Feu rouge à 3 éclats groupés toutes les 15 secondes, d'une portée initiale de 21 milles (suite aux avaries de l'hiver 2013-2014, arrêt du feu principal au profit du feu auxiliaire, avec portée ramenée à 10 milles).

Classement au titre des monuments historiques (20/04/2017) : phare en totalité, y compris soubassement.